N°041 année 2019

Newsletter

ECHOS DU PATRONAT

AFCET-APACM.TOGO-ANSPGS-APBEF-APRT-ASOZOF-CAT-ESTETIC-FAHR-FETAC-GCT-GIEL+-GITO-GNEBTP-GPP-GTPME/PMI-NAVITOGO-SCIMPEXTO-UNATROT-UPRAD-UTAVOT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNP-TOGO

Président :
M. Coami Sedolo TAMEGNON

Vice-Présidents:
M. Jean WOZUFIA
M. Yiva Kodjo BADOHU
M. Thierry AWESSO
M. Enselme GOUTHON
M. Kossi Dahoue ADODO
M. Charles AMEGAVIE

Trésorier Général :
M. Claude Daté GBIKPI

Trésorière Générale Adjointe :
Mme Annie GBADOE

Conseillers :
Mme Pierrette ANENOU-EVENAMEDE
M. Innocent Démanya AYIVI
M. Amessi MIDIOHOUAN
M. Auguste DOGBO
Mme Rose Dédé CREPPY

Présidents des Commissions Techniques:
M. Ibrahima ABOUDOU
M. Théophile Anani PANOU
Mme Candide LEGUEDE
Me Sylvia AQUEREBURU
M. Kodjo BATTAH

LISEZ ET FAITES LIRE "ECHOS DU PATRONAT" !!!

LA FOIRE MADE IN TOGO 26 JUILLET - 5 AOÛT 2019

108ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Publication du Conseil National du Patronat du Togo 07 B.P. 12429 Lomé-TOGO Téléphone 22-21-08-30 Messagerie cnptogo@gmail.com

RENCONTRES & ATELIERS

LA FOIRE MADE IN TOGO

Outre la Foire Internationale de Lomé qui a lieu de novembre à décembre tous les ans, le Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé se propose d'organiser la foire « Made in Togo » courant juillet à août, une période qui coïncide avec les grandes vacances.

Cette foire regroupe les opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités économiques togolaises pour l'exposition des produits effectivement fabriqués au pays.
La finalité de cette manifestation est de promouvoir, d'une part les produits d'origine togolaise afin de favoriser et d'encourager leur consommation, et d'autre part la culture togolaise.
Depuis quelques années, notre pays s'est engagé dans une nouvelle dynamique de développement avec d'ambitieux programmes économiques et sociaux.
La croissance économique du Togo a été soutenue ces dernières années et montre des signes d'accélération (3.9% entre 2007 et 2013, 5.6 entre 2013 et 2015). Cette croissance a été soutenue par une politique active d'investissements publics qui ont contribué à un développement des infrastructures du pays.
Toutefois, les principaux secteurs de l'économie font face à des défis qui freinent la transformation structurelle et le développement industri-

el. Pour y répondre, le Plan National de Développement (PND) qui couvre la période 2018-2022 et repose sur un changement de paradigme, a été élaboré et est focalisé sur trois axes :

•la mise en place d'un hub logistique d'excellence et centre d'affaires;

•la réalisation des pôles de transformation agricole manufacturiers et d'industries extractives;

•et le développement social et la mise en place de mécanismes d'inclusion.

Le Togo a l'ambition d'atteindre un taux de croissance de 7,6% notamment grâce à des projets phares à fort potentiel de création massive d'emplois et une implication prépondérante du secteur privé.

Les deux documents de politique économique et sociale mettent en exergue l'importance de « l'entreprise » pour l'atteinte de divers objectifs.

Sur la base de ces programmes globaux, les différents secteurs administratifs tels que l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, les télécommunications, les bâtiments et travaux publics, le tourisme, le commerce... ont actualisé leurs politiques.

Tous soulignent la nécessité de l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production dans chaque secteur par une sélection rigoureuse des actions à mettre en œuvre. Cependant, pour un aboutissement satisfaisant de ces politiques, il faudra que les efforts d'amélioration de la production s'accompagnent de l'existence de marchés pour la consommation locale.

II- ORGANISATEUR

Sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur le Président de la République et sous l'égide du Ministère du Commerce de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, la 2ème édition de la « Foire Made In Togo » est organisée par la Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé '' TOGO 2000''.

III- PERIODE

La Troisième édition de la Foire « Made in Togo » se tiendra du 26 juillet au 05 août 2019 au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé. Cette période coïncide avec les grandes vacances et est à coup sûr le moment idéal d'affluence des touristes, des Togolais de la diaspora, des élèves et étudiants à Lomé. Ce choix va contribuer à l'atteinte des objectifs que les organisations s'assignent.

IV- OPPORTUNITES

La Foire Made In Togo offre aux participants plusieurs opportunités dont:

- La promotion de leurs produits;
- L'échange des carnets d'adresse;
- La présentation de leurs produits aux visiteurs, particulièrement aux touristes et à la diaspora;
- La création de nouveaux partenariats.

V- LES OBJECTIFS

Le CETEF entend à travers la foire « Made in Togo » :

- Promouvoir la production et la consommation des biens et services d'origine togolaise de tous les secteurs d'activités économiques ;
- Encourager et valoriser le métier de l'artisanat togolais ;
- Assurer une visibilité des sites touristiques nationaux;
- Créer un point d'attraction et de divertissement dans la ville de Lomé pendant les vacances par l'organisation des séances de démonstration;
- Sensibiliser les jeunes à entreprendre dans le domaine de la transformation;
- Informer le public des mécanismes gouvernementaux pour la valorisation de la production locale.

VI- RESULTATS ATTENDUS

La foire « Made in Togo » sera une réussite lorsque :

– Les produits togolais de tous les secteurs d'activité sont mieux connus par les visiteurs ;

– De nouveaux produits sont découverts par les visiteurs ;
– Tous les atouts des localités géographiques nationales que visent la plupart des touristes sont perceptibles ;
– Des jeunes sont sensibilisés et formés à la transformation des produits ;
– Des plats culinaires des différentes régions sont valorisés ;
– Des séances de démonstration des métiers d'artisans, des artistes en herbe et des métiers de l'agro-alimentaire sont régulièrement organisées ;
– Au moins 300 exposants et 150 000 visiteurs sont enregistrés
– Des supports d'information des mécanismes publics d'assistance technique et financière aux opérateurs économiques sont expliqués et vulgarisés durant la manifestation.

VII- PARTICIPANTS

La manifestation est ouverte à tous les opérateurs économiques de tous les secteurs d'activités. Un accent particulier sera mis sur les artisans et les jeunes entrepreneurs. Elle ne concerne que les produits locaux du territoire douaniers et de la zone franche du Togo.

VIII- TARIFS

La tarification suivante est appliquée à la 3ème «Foire Made In Togo » :
• Espace Junior (Jeunes entrepreneurs) : Stand aménagé de 9m2 à 225.000FCFA
• Espace Sénior (Grandes entreprises) : Stand aménagé de 9m2 à 360.000FCFA
NB: Le paiement d'une police d'assurance de 10.000 FCFA est exigé pour chaque stand.

VISITEZ NOTRE SITE
Découvrez notre site principal
WWW.CNP-TOGO.ORG

LISEZ ET FAITES LIRE "ECHOS DU PATRONAT" !!!

X- CONCLUSION

En organisant les éditions de la Foire « Made in Togo », le CETEF- LOME espère contribuer significativement à la multiplication des débouchés pour les produits d'origine togolaise. Cela va entrainer l'intensification et la diversification des exportations de l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la réussite de cette foire permet au CETEF- LOME de se positionner comme une vitrine nationale de promotion de la culture, de la créativité et des produits togolais.

LA 108ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Les Etats Membres de l'OIT se réunissent à la Conférence internationale du Travail qui se tient chaque année à Genève (Suisse), au mois de juin.

Chaque Etat Membre est représenté par une délégation composée de deux délégués gouvernementaux, un délégué employeur et un délégué travailleur, assistés de conseillers. (Les délégués employeurs et les délégués travailleurs sont désignés en accord avec les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives.)

Tous les délégués jouissent des mêmes droits et peuvent s'exprimer librement et voter comme ils l'entendent. Il arrive couramment qu'un délégué employeur et un délégué travailleur votent différemment du représentant de leur gouvernement ou différemment l'un de l'autre. La diversité des points de vue n'empêche toutefois pas que les décisions sont souvent prises à la très grande majorité, voire à l'unanimité des voix.

Nombre des représentants gouvernementaux sont des ministres chargés des questions sociales dans leur pays. Des chefs d'Etat et de gouvernements prennent également la parole à la Conférence. Des organisations internationales, gouvernementales ou non, sont représentées par des observateurs.

La Conférence, qui est souvent comparée à un parlement international du travail, a plusieurs fonctions.

Premièrement, elle élabore et adopte des normes internationales du travail, sous forme de conventions et de recommandations. Les conventions sont des traités internationaux qui, une fois adoptés par la Conférence, sont ouverts à la ratification des Etats Membres. La ratification d'une convention entraîne l'obligation juridique d'en appliquer les dispositions.

Les recommandations sont destinées à guider l'action nationale mais ne sont pas soumises à ratification et ne sont pas légalement contraignantes.

La Conférence suit également l'application des conventions et recommandations au niveau national. Elle examine les rapports que les gouvernements de tous les Etats Membres sont tenus de soumettre et dans lesquels ils présentent de manière détaillée la manière dont ils remplissent leurs obligations liées aux conventions ratifiées de même que la législation et la pratique en rapport avec les conventions et recommandations (ratifiées ou non) sur lesquelles le Conseil d'administration du BIT a demandé l'établissement de rapports.

Depuis l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), la Conférence a une autre fonction importante, à savoir examiner le rapport global préparé par le Bureau dans le cadre de la procédure de suivi imposée par la Déclaration. Sur un cycle de quatre ans, la Conférence examine des rapports globaux couvrant successivement les quatre droits fondamentaux, à savoir:
a) la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective; b) l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; c) l'abolition effective du travail des enfants; et d) l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

La Conférence est également un forum où sont débattus librement, parfois avec passion, les problèmes sociaux et du travail qui intéressent le monde entier. Les délégués examinent l'évolution sociale dans le monde mais le thème central est le rapport présenté chaque année par le Directeur général du BIT. En voici quelques-uns, parmi les plus récents: Un travail décent (1999), Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial (2001), et Une mondialisation juste: Créer des opportunités pour tous (2004).

La Conférence adopte aussi des résolutions qui contribuent à orienter la politique générale de l'OIT et ses activités futures.
Tous les deux ans, la Conférence adopte le programme et budget biennal de l'OIT qui est financé par les Etats Membres.

La 108 ème session de la Conférence Internationale du Travail s'est

achèvée par l'adoption d'une convention et d'une déclaration majeures.

La Conférence internationale du Travail a adopté des instruments de référence sur la violence et le harcèlement au travail, ainsi qu'une Déclaration sur l'avenir du travail. La Conférence a achevé le 21 juin sa session de deux semaines qui marquait le centenaire de l'OIT.

La Conférence du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'est terminée le vendredi 21 juin 2019 par l'adoption d'une convention sans précédent , et de la recommandation qui l'accompagne , pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail, et d'une Déclaration traçant la voie vers un avenir du travail centré sur l'humain.

La Déclaration du mandat de l'OIT dans un monde du travail en mutation, une Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail, 2019 ,une réaffirmation de la pertinence et de l'importance, un appel à la mobilisation et une feuille de route pour l'OIT elle-même.

«Aujourd'hui, c'est une feuille de route que nous avons adoptée, une boussole pour nous guider vers l'avenir de cette organisation, parce que l'avenir du travail, c'est l'avenir de notre organisation», a déclaré le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder.

Rejoignez-nous sur facebook "Conseil National du Patronat Togo"

Visitez notre site officiel :

www.cnp-togo.org

La Déclaration envisage l'avenir du travail dans une optique centrée sur l'humain. Elle met l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités de tous à tirer parti des possibilités offertes par un monde du travail en mutation, de renforcer les institutions du travail pour assurer une protection adéquate à tous les travailleurs, et de promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable et le travail décent pour tous.

Voici certains des domaines d'action identifiés:

-La concrétisation de l'égalité du genre en matière de chances et de traitement
-Un système efficace d'apprentissage tout au long de la vie et une éducation de qualité pour tous
-L'accès universel à une protection sociale complète et durable
-Le respect des droits fondamentaux des travailleurs
-Un salaire minimum adéquat
-La limitation de la durée du travail
-La sécurité et la santé au travail
-Des politiques qui favorisent le travail décent et accroissent la productivité
-Des politiques et des mesures qui permettent d'assurer une protection appropriée de la vie privée et des données personnelles, de relever les défis et de saisir les opportunités dans le monde du travail qui découlent des transformations associées aux technologies numériques, notamment le travail via des plateformes.

Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres , a rejoint la trentaine de dignitaires mondiaux qui, au cours des deux semaines de la Conférence internationale du Travail (CIT), ont exprimé un fort message de soutien à l'OIT et à son mandat de justice sociale.
«Vous reprenez le flambeau qui fut allumé il y a cent ans pour contribuer à créer un nouveau monde – un monde basé sur la justice sociale, fondé sur un modèle d'inclusion – avec des gouvernements, des travailleurs et des employeurs qui siègent ensemble pour prendre les

décisions», a déclaré M. Guterres.

M. Guterres a dit aux délégués que la Déclaration «marquait une chance historique d'ouvrir la perspective d'un avenir meilleur pour les hommes et les femmes du monde entier».
«La Déclaration est ambitieuse – définir les bases sur lesquelles l'OIT s'acquittera de son mandat au cours de son deuxième siècle d'existence. Mais la Déclaration du centenaire est bien plus qu'une déclaration de souhaits ou d'intentions: elle propose un changement de paradigme dans notre façon de voir le développement», a-t-il ajouté.

M. Guterres s'est aussi réjoui de l'adoption de la convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail, 2019, qui s'accompagne d'une recommandation.
La convention reconnaît que la violence et le harcèlement dans le monde du travail «peuvent constituer une violation des droits humains ou une atteinte à ces droits..., mettent en péril l'égalité des chances, sont inacceptables et incompatibles avec le travail décent». Elle définit «la violence et le harcèlement» comme des comportements, des pratiques ou des menaces «qui ont pour but de causer, causent ou sont susceptibles de causer un dommage d'ordre physique, psychologique, sexuel ou économique». Elle rappelle aux Etats Membres qu'ils ont la responsabilité de promouvoir «un environnement général de tolérance zéro».

La nouvelle norme internationale du travail a pour but de protéger les travailleurs et les employés, quel que soit leur statut contractuel, et inclut les personnes en formation, les stagiaires et les apprentis, les travailleurs licenciés, les personnes bénévoles, les personnes à la recherche d'un emploi et les candidats à un emploi. Elle reconnaît que «les individus exerçant l'autorité, les fonctions ou les responsabilités d'un employeur» peuvent aussi faire l'objet de violence et de harcèlement.

La norme couvre la violence et le harcèlement qui s'exercent sur le

lieu de travail; sur les lieux où le travailleur est payé, prend ses pauses ou ses repas ou utilise des installations sanitaires, des salles d'eau ou des vestiaires; à l'occasion de déplacements, de voyages, de formations, d'événements ou d'activités sociales liées au travail; dans le cadre de communications liées au travail (y compris au moyen des technologies de l'information et de la communication); dans le logement fourni par l'employeur; pendant les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Elle reconnaît aussi que la violence et le harcèlement peuvent impliquer des tiers.

M. Ryder a salué cette adoption. «Les nouvelles normes reconnaissent le droit de chacune et de chacun à un monde du travail sans violence ni harcèlement», a-t-il déclaré. «La prochaine étape consiste à mettre en place ces protections pour que nous créions un meilleur environnement de travail, plus sûr, plus décent pour les femmes et pour les hommes. Je suis convaincu que, vu la coopération et la solidarité que nous avons constatées sur cette question, et l'opinion publique qui nous pousse à agir, nous aurons très vite un très grand nombre de ratifications et d'initiatives pour la mettre en œuvre.»

Les conventions sont des traités internationaux juridiquement contraignants qui peuvent être ratifiés par les Etats Membres, tandis que les recommandations constituent des orientations non contraignantes. Les déclarations sont des résolutions que les Etats Membres de l'OIT adoptent pour faire une déclaration formelle faisant autorité.

Au cours de la Conférence, la Commission de l'application des normes a adopté des conclusions sur 24 cas individuels liés à des problèmes d'application des conventions ratifiées par les Etats Membres.
Les résultats de la Conférence «donnent à l'OIT les moyens de poursuivre son engagement au service de la justice sociale comme contribution à la paix dans le monde», a déclaré le Président de la Conférence, Jean-Jacques Elmiger, Directeur des affaires internationales du travail au Secrétariat d'Etat à l'économie de la Suisse. «Rendons-nous à l'évidence, notre Conférence va marquer l'histoire.»

Environ 6 300 délégués, représentant les gouvernements, les travailleurs et les employeurs de 178 des Etats Membres de l'OIT, ainsi que des organisations non gouvernementales nationales et internationales en qualité d'observateurs, ont participé aux deux semaines de travaux de la CIT.

Plusieurs forums thématiques sur l'avenir du travail se sont déroulés dans le ca-dre de la Conférence, en présence de directeurs d'institutions des Nations Unies et d'agences multilatérales et de représentants de haut niveau des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

LA 108ÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Rencontre du DECP en marge de la Conférence. Dans le cadre des perspectives de notre coopération avec le CNP-Togo pour 2019-2020

Une partie de la délégation patronale togolaise à la cérémonie d'ouverture officielle

Rencontre de Mr Naren Prasad, Économiste principal du BIT, au Département de la Recherche

FORUM ECONOMIQUE TOGO-UE

Le forum économique Togo-UE (FETUE) s'est achevé le mercredi 19 juin 2019.

La rencontre a réuni en plus des professionnels des médias, des membres du gouvernement et de la délégation de l'UE, du corps diplomatique et du secteur privé.

Au total, 1250 participants issus de 54 pays dont 28 de l'Union Européenne ont pris part à ce premier forum.

Le Ministre du Commerce, monsieur Kodjo Adedze, a donné quelques chiffres qui illustrent la réussite de ce forum : 410 participants étrangers, 450 entrepreneurs locaux et du secteur privé, 200 hauts cadres, 46 Togolais de la diaspora ont, entre autres, participé aux activités. Alors qu'on en attendait que 70 au départ, ce sont finalement 94 conférenciers dont une dizaine de ministres et des intervenants de renom qui ont pris part aux différents panels.

« Il s'agit désormais de mettre tout en œuvre pour engranger les fruits de ce travail collectif afin qu'il profite à toutes les populations », a-t-il affirmé.

Le chargé des affaires de l'UE, Bruno Hanses a de son côté, exprimé la satisfaction des autorités européennes : « Nous n'hésitons pas à qualifier ce forum d'évènement historique qui est allé bien au-delà de nos attentes initiales », a-t-il déclaré. Et de poursuivre : « Bien plus qu'une simple rencontre d'hommes d'affaires, cet évènement a marqué un renouveau dans les relations entre le Togo et l'Union Européenne ».

Bruno Hanses a par ailleurs annoncé que plusieurs décisions seraient prises par l'UE dans la continuité du forum.

La ministre conseillère du Président de la République et coordonnateur du Forum, Sandra Ablamba Johnson a félicité les différents acteurs pour leur implication dans la réussite de ce forum et a indiqué que la date du prochain forum serait très bientôt communiquée.

NECROLOGIE

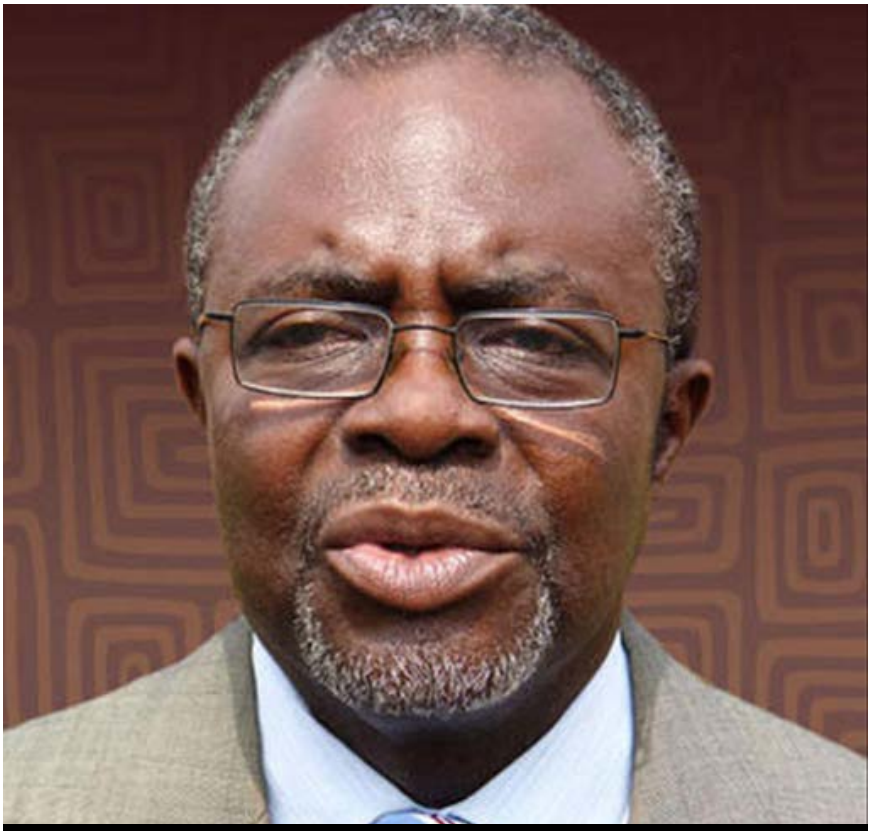

M. François Ekué ADADE

Le Président du CNP- Togo, au nom de l'ensemble des membres du Conseil D'administration et de la Direction Exécutive, a le profond regret de porter à la connaissance de tous, le décès de M. François Ekué ADADE, Secrétaire Général du CNP-Togo , décès survenu le samedi 22 juin 2019 à Nantes en France.

Il a été de tous les combats du CNP-Togo pour l'émergence d'un secteur privé togolais, fort, crédible et uni.

En cette douloureuse circonstance, le Président présente ses condoléances les plus attristées à la famille éplorée et à l'ensemble du secteur privé togolais pour la perte de ce proche collaborateur dont l'apport considérable a permis de rehausser le secteur privé togolais.

Que son âme repose en paix !

Pour des informations supplémentaires :
CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT DU TOGO
Casablanca-derrière le bar « LA CAMIONNETTE »;
BP 12429, Lomé- Togo. Tél : (00228) 22 21 08 30.
Email: cnptogo@gmail.com / cnptogo@cnp-togo.org
www.facebook.com / Conseil National du Patronat Togo

Directeur de Publication
Laurent TAMEGNON

Réalisation
Moli KAO KEZIE

Comité de relecture

Têvi TETE-BENISSAN
Mensa KOGBETSE
Jacob MONDEDJI